



FICHE D'INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE GÉNÉRAL JEAN PERRIN 2024/2025

IDENTITÉ DU LICENCIÉ(E)

NOM		Prénom	
Sexe		Né	Le / / .
Classe		Boursier	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Info santé	<input type="checkbox"/> PAI	Situation Handicap	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

SPORT(S)

Activité(s) choisie(s)

COMMUNICATION

ÉLÈVE			
Mail			
Tel		Tel	

RESPONSABLE			
Mail			
Tel		Tel	



AUTORISATIONS

Je soussigné(e) M / Mme responsable légal(e) de l'élève nommé(e) ci-dessus

Autorise l'élève à participer à l'association sportive du lycée

Autorise l'élève à se déplacer par ses propres moyens pour se rendre sur les lieux de compétition

Reconnais au professeur le droit de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures médicales nécessaires

À Le / / .

Signature du responsable légal(e)

ADHÉSION

PRIX DE L'ADHÉSION			
<input type="checkbox"/> 28€		<input type="checkbox"/> 20€ Boursier	
<input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre "AS Perrin")	<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> CB via QR code helloasso	<input type="checkbox"/> + E pass (cf verso)

Don éventuel (pour aider aux achats, aux événements, aux déplacements...)		
€		
<input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre "AS Perrin")	<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> CB via QR code helloasso

RÉSERVÉ À L'ENSEIGNANT

Paiement(s)
<input type="checkbox"/> Chèques
<input type="checkbox"/> Espèces
<input type="checkbox"/> Helloasso
<input type="checkbox"/> Epass + Espèce
<input type="checkbox"/> Epass + Chèque
<input type="checkbox"/> Chèque de caution
Numéro licence
<input type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> T-shirt



FICHE D'INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE GÉNÉRAL JEAN PERRIN 2024/2025



L'adhésion à une association sportive permet, en plus des cours d'EPS obligatoires, la pratique compétitive ou non d'une ou plusieurs activités sur les créneaux du midi (12h30/13h30) et/ou du soir (17h30/19h)

Une aide régionale octroi une aide pour le paiement de cette licence :



Les activités et horaires feront l'objet de nombreux affichages et d'une diffusion sur le site du lycée rubrique « vie de l'élève » :



AUTORISATION UNSS

Je soussigné(e) M / Mme responsable légal(e) de l'élève.....

Licencié(e) à l'AS du lycée Jean PERRIN atteste avoir pris connaissance des 3 mentions ci-après (cocher) :

Droit à l'image

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Assurances

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. »

Signature du responsable légal(e)